Ville de Niederbronn les Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX TRANSFERT SAPIN 369/CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande formulée le 14/10/2026 par les Services Techniques de la Ville de Niederbronn-les-Bains, Mr Hervé Muller Tél : 0671160718

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

A R R E T E

Article 1er

En raison des travaux de coupe, transfert et d'installation du sapin de Noël de la Hochscheidt route de Jaegerthal vers la place du Bureau Central le Lundi 16 Novembre 2026, nécessitant l'utilisation d'un camion-grue et d'un camion porte-char, le stationnement de tous véhicules sera interdit dans la rue du Général de Gaulle sur le tronçon allant du Caveau de l'Étable jusqu'à la mairie de 08h à 13h00.

La circulation des véhicules de toute nature sera également totalement barrée place de l'Hôtel de Ville et déviée par la rue clémenceau et la rue de la vallée lors de l'installation du sapin sur la place du bureau central et ce durant tout le temps de l'installation par le Camion-grue.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Ville "stationnement interdit" rue du général de Gaulle. La Place de l'Hôtel de Ville sera barrée par la Police Municipale et les services techniques.

Article 3

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R.417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 15 octobre 2026

Le Maire

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Christian BRUCKER